

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0195 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
SYDETOM 66 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0195-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Le Sydetom 66 est le Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés à l'échelle du département des Pyrénées Orientales (66).

Les compétences du Sydetom 66 sont :

- Le transport des Déchets Ménagers à partir des quais de Transfert ;
- La valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) au travers d'une Usine de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) en Délégation de Service Public ;
- La valorisation matière (tri et recyclage) des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) au travers d'un Centre de Tri en Délégation de Service Public ainsi que la collecte du Verre en Points d'Apport Volontaire ;
- La valorisation organique des Déchets Verts avec la gestion de plateformes de compostage, de broyage et de criblage ;
- La valorisation des Boues de Station d'épuration ;
- Le traitement du Tout-venant par enfouissement ou valorisation énergétique ;
- La coordination des actions de Communication.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses réalisations, dont la réalisation de la plateforme de déchets végétaux à Arles-sur-Tech et le lancement du projet d'éco-pôle à Thuir.

L'année 2024 a également officialisé la compétence du Sydetom66 en matière de traitement de tous les flux des déchetteries, aussi, près de 110 000 tonnes de déchets ont été collectés dans les 35 déchetteries et éco-sites des Pyrénées-Orientales.

Par ailleurs, la plateforme de déchets végétaux située à Argelès-sur-Mer a été aménagée, pouvant réceptionner jusqu'à 700 tonnes de biodéchets par an, et a obtenu un agrément sanitaire pour le traitement des biodéchets par compostage.

Au total, en 2024, 398 751 tonnes de déchets produits par les ménages ont été réceptionnés par le SYDETOM 66 et 92% de ces déchets ont été valorisés grâce à des traitements spécifiques pour une valorisation optimale.

Pour exemple, 174 200 tonnes de déchets ont été incinérés dans l'usine de Valorisation Énergétique du Sydetom66 à Calce représentant 44% de l'ensemble des déchets valorisés.

Variation des tonnages entre 2023 et 2024 :

Flux / Tonnes	2023	2024	%
Ordures Ménagères :	156 339	157 515	+0.75%
Emballages Ménagers Recyclables :	29 934 (4 909 ACVI)	30 228 (4 924 ACVI)	+0,98%
Tout venant des déchetteries :	38 337	37 054	-3,34%
Déchets végétaux :	49 748 (7 027 ACVI)	47 338 (7 066 ACVI)	-4,84%
Biodéchets		111 (58 ACVI)	
Boues de Stations d'épuration :	35 805 (7 027 ACVI)	36 649 (6 368 ACVI)	+2,35%
Verre :	18 881 (3 601 ACVI)	18 609 (3 547 ACVI)	-1.44%

Un des points noirs relevé par le Sydetom 66 reste les erreurs de tri sur les emballages ménagers qui représentent près de 30% de la poubelle jaune soit environ 8 800 tonnes par an.

Pour réduire la part de déchets non conformes, le Sydetom66 a initié dès 2023 en partenariat avec ses collectivités adhérentes, un Plan d'Actions de Communication Corrective (PACC) pour atteindre un seul objectif: MIEUX TRIER! et a poursuivi son action en 2024.

En 2024, 24 480 foyers ont été sensibilisés grâce au déploiement de 20 PACC.

Le budget du Sydetom 66 :

En fonctionnement :

Dépenses: 51 479 501-€

Recettes: 57 478 677-€

En investissement :

Dépenses: 11 487 136-€

Recettes: 10 074 171-€

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités 2024 du Sydetom66 tel qu'annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la présentation du rapport d'activités du Sydetom 66 pour l'exercice 2024 tel qu'annexé,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président du Sydetom 66.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

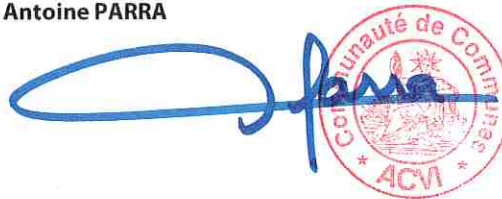
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a blue ink signature of Antoine PARRA. To the right of the signature is a circular red official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small emblem in the center.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.